



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept juin à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du onze juin deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-1-2-62

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. SALLES Alain (en remplacement de Guy MERIEL)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. FAU Eric (en remplacement de Serge BOYER)
Commune de SISTELS	: M BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LE CORRE Christiane : M. LOPES Ernest : M. ZANIN Daniel (pouvoir donné à Ernest LOPES) : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe : Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Monsieur Mathieu GIL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-1-2-62

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-12 relatif à l'arrêt des comptes ;

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionnant que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ;

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que ces dispositions s'appliquent également au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que le compte administratif retrace fidèlement l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses de l'exercice ;

Après avoir entendu l'exposé relatif au compte administratif 2024 du Service Public d'Assainissement Non Collectif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - SPANC				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1	9 682,40 €			
Opérations de l'exercice	29 225,38 €	30 599,10 €		
Résultats de l'exercice		1 373,72 €		
Résultats de clôture	8 308,68 €			
Reste à réaliser				
RÉSULTATS CUMULES	8 308,68 €			

Le conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » et la commission environnement ont rendu un avis favorable dans leurs séances du 18 mars 2025.

Le Président propose donc :

- d'arrêter le résultat de la section d'exploitation,
- d'adopter le compte administratif 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 1 non participation au vote (Monsieur Le Président)

DÉCIDE

- d'arrêter le résultat de la section d'exploitation,
- d'adopter le compte administratif 2024.

Fait à Valence d'Agen, le 17 juin 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance
Monsieur le suppléant au Maire de
BARDIGUES



Mathieu GIL

P/Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives
Le Vice Président,


Jean-Paul TERRENNE

Certifié exécutoire

30 JUIN 2025

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

30 JUIN 2025

AR Préfecture

VERSION N°2 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250617-2025CC7_1_2_62B-BF

Numéro d'acte : 2025CC7_1_2_62B

Date de décision : 17/06/2025

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : PREFSPANC_11202409_seal V2.xml

Fichier(s) annexes(s) : RAPPORT CA SPANC 2024.pdf
2025CC7-1-2-62 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 30/06/2025 11:24:08

Date de réception de l'AR : 30/06/2025 11:25:00